

# CHARTRE DU MARCHÉ MUNICIPAL DU MONT-DORE

Le Marché municipal du Mont-Dore est un lieu d'échanges qui permet à la Ville de privilégier la vente directe entre producteurs et consommateurs, de valoriser les produits locaux et de mettre en avant le savoir faire des exposants montdoriers.

## Objet

- 1 La présente chartre, complétée par le règlement intérieur vise à offrir aux consommateurs une garantie de service optimal (qualité et prix).

## Identification de l'exposant

Le signataire de la présente chartre est :

- Producteur agricole  Ayant sa carte professionnelle à jour, obtenue auprès du Registre de l'agriculture.  
Carte professionnelle n° ..... Éleveur  Agriculteur  Horticulteur
- Pêcheur détenant une autorisation provinciale  Carte professionnelle n° .....
- Transformateur agro-alimentaire  Inscrit au RIDET et respectant la démarche de vente directe, du producteur au consommateur (circuit court).  
Carte professionnelle n° ..... Producteur végétale  Producteur animale   
N° ridet :
- Grossiste  Commerçant détaillant  Artisan d'art   
Inscrit au RIDET et respectant la démarche de vente directe, du producteur au consommateur (circuit court).  
N° ridet :
- Soit un groupement de producteurs ou d'artisans   
Inscrit au RIDET  
Nom du groupement/association .....
- N° ridet :           ou carte professionnelle n° .....



## Engagement de l'exposant

### QUELS SONT LES PRODUITS VENDUS ?

Prioritairement, les produits locaux issus d'activités agricole, horticole, d'élevage, de pêche, de transformation agro-alimentaire et d'artisanat d'art local.

Cependant, les fruits et légumes d'importation, clairement identifiés comme tels, sont tolérés afin de proposer une large gamme de produits aux consommateurs, sans pour autant concurrencer les produits locaux. Les produits vendus doivent être conformes aux réglementations en vigueur (hygiène, salubrité...).

### COMMENT SONT-ILS VENDUS ?

Afin d'assurer un service de qualité dans un environnement propice aux échanges, il est important que :

- L'accueil du client soit chaleureux ;
- La présentation des produits soit soignée ;
- Les prix soient attractifs ;
- Les informations concernant les pratiques et les modes d'élaboration des produits puissent être données.

### RESPONSABILITES

L'exposant est entièrement responsable de la qualité des produits qu'il propose à la clientèle du marché. Il est tenu de respecter la réglementation en vigueur et de se soumettre aux contrôles des services d'hygiène et d'organismes compétents. En cas de manquement, sa marchandise peut être saisie et son droit d'occupation suspendu.

### ADHESION OCCASIONNELLE

Dans le cas de manifestations ponctuelles, les intervenants occasionnels sont tenus de respecter la présente charte.

L'exposant/ intervenant déclare avoir pris connaissance de la présente charte et en accepte les termes.

## Nom de l'exposant

Nom : .....

Prénom : .....

Fait au Mont-Dore le :

... / ... / ...

Signature de l'exposant (précédée de la mention « lu et approuvé »)